

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---------------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| 22-02-19 | 22-02-19 | 2019-7943 |

1. Intitulé du projet

RÉAMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS ET CONSTRUCTION D'UN CHAI D'ALCOOLS DE BOUCHE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale COGNAC FERRAND

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Alexandre GABRIEL

RCS / SIRET

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 5 | 2 | 3 | 9 | 2 | 3 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 2 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

 Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Catégorie n°1 | Le site relevait de la déclaration au titre de la rubrique 4755-2.b (ex 2255-3). Aujourd'hui l'entreprise souhaite réorganiser son site, en changeant la destination de certains de ces bâtiments et en créant un nouveau chai de stockage. A terme l'ensemble de ces installations porterait la Quantité Susceptible d'être Présente à 2696 m ³ . <u>L'entreprise sera donc soumise à Autorisation au titre de la rubrique 4755.</u> |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'entreprise envisage la réaffectation de plusieurs locaux pour sécuriser ses installations. Parallèlement, l'abandon de certaines capacités de stockage implique la construction d'un nouveau chai et l'augmentation des Quantités Susceptibles d'être Présentes.

4.2 Objectifs du projet

La mise en sécurité des installations et le développement de ses marchés conduit l'entreprise à réorganiser ses stockages et améliorer ses outils de production. Le projet permet aussi de supprimer un stockage d'alcools attendant aux locaux de la SPA.

Ces activités seront soumises à la réglementation ICPE : rubrique 4755.

Les capacités de stockage seront les suivantes :

Chai central : 370 m³

Chai grande cuverie: 140 m³

Chai ouest: 486 m³

Chai d'assemblage: 1700 m³

La QSP de l'ensemble du site sera portée à 2696 m³.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase de Réaménagement des chais.

bâtiment central : mise aux normes du bâtiment (rubrique 4755) pour porter la QSP à 370 m³.

chai "grande cuverie" : mise aux normes du bâtiment (stockage d'alcools de bouche rubrique 4755) pour porter la QSP à 140 m³.

chai "petite cuverie" : fin de l'activité de stockage d'alcools de bouche→ transfert des alcools. Bâtiment réaffecté à l'entreposage de matières sèches en quantité < 500 t.

chai "ouest" : réaffectation du bâtiment à du stockage d'alcools avec une QSP de 486 m³.

Phase construction du "chai d'assemblage".

- opération de terrassement,
- élévation des murs et réalisation des ouvertures,
- mise en place des dispositifs de détection incendie,
- aménagement intérieur du chai,
- clôture du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation la configuration sera la suivante:

Le bâtiment "central" conserve son affectation de stockage de produits finis.

Le chai "grande cuverie" sera vidé de ses cuves (stockage vrac) pour laisser place à des stockages de produits finis. QSP: 140 m³ (soit 310 palettes).

"La petite cuverie" sera vidée de ses cuves et sera réaffectée au stockage de matières sèches en quantité inférieure à 500 t

Le chai "ouest" (anciennement stockage de matières sèches) sera réaffecté à du vieillissement d'alcools sous bois pour une QSP de 486 m³.

Le nouveau chai à construire dit "chai d'assemblage" comportera des cuves d'alcools pour un total de 1700m³.

Il sera associé à :

- un auvent de 220m²,
- 2 zones pour les groupes froids,
- 1 quai de chargement et d'une aire de dépotage.

A noter que l'entreprise COGNAC FERRAND ne pratique plus d'activité de conditionnement sur son site du " BONBONNET" . Cette activité a été externalisée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Récépissé de déclaration 9 juin 2004:

rubrique 2255-3 (stockage d'alcools de bouche) : >50m³ régime déclaration.

rubrique 2253-2 (conditionnement) : 6000 l/j régime déclaration. L'activité d'embouteillage est externalisé à ce jour hors site.

rubrique 1510-2 entrepôts couverts: >5000m³ régime déclaration

Rubrique 2920-2b réfrigération / compression >50kW ou =500kW régime déclaration.

Procédures administratives visées en 2019:

Le projet sera soumis à : rubrique 4755-2.a pour une QSP de 2696 m³.

Le projet ne sera plus soumis à la rubrique 1510 pour une quantité inférieure à 500t

Le projet ne sera plus soumis à la rubrique 2920 (rubrique supprimée), ni classé au titre la rubrique 4802.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| "chai ouest" stockage d'alcool de bouche sous bois : QSP 486 m ³ | longueur, largeur, hauteur sous ferme surface: 855m ² : 53,2m x 16m x 3.86m |
| "chai central", stockage de produits finis de 823 palettes. QSP : 370 m ³ | surface: 792 m ² : 43,3m x 18,3m x 7m |
| "chai grande cuverie" stockage de produits finis de 310 palettes. QSP: 140 m ³ | surface: 550 m ² : 55m x 10 m x 4.5 m |
| "petite cuverie" (stockage matières sèches: bouteille vides, bouchons, capsules) : <500 t | surface: 350 m ² : 25m x 14m x 4m |
| "chai d'assemblage" stockage d'alcools de bouche (77 cuves inox). QSP: 1700m ³ sur 1210 m ² et bureaux sur 112 m ² . | surface: 1322 m ² : 64m x 21m x 8,7m |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

COGNAC FERRAND
"BONBONNET"
16130 ARS

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 23' 50" O Lat. 45° 37' 38" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site avait déjà engagée cette demande d'autorisation en 2017 avec un dépôt de dossier qui avait été abandonné au profit d'autres solutions. Des fouilles archéologiques ont été réalisées et ont fait l'objet d'un procès verbal de fin de chantier.

Dans ce cadre, le projet a déjà fait l'objet d'une étude d'incidences NATURA 2000 qui sera jointe à la demande d'autorisation.

Il n'y a pas de modification sur ce projet comparativement à sa version déposée en 2017.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Présence à 50 m à l'ouest du projet d'une ZNIEFF type II 540120011 " VALLEE DU NE ET SES AFFLUENTS". |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | à NOTER la présence: le site classé "Église Saint Maclou" à 1,5 km au sud sur la commune d'ARS Le site inscrit " Château d'ARS " à 1,5 km au sud-ouest sur la commune d'ARS |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Oui dans la ZRE 1601 |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Oui dans le périmètre de protection rapproché - secteur général SAINT-SAVINIEN - COULONGE. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La zone NATURA 2000 FR5400417 "VALLEE DU NE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS" est en limite Est de la parcelle d'implantation du projet. A noter que le règlement du PLU applicable à la parcelle du projet rend obligatoire la plantation d'un espace boisé sur une largeur de 50 mètres. Cet écran végétal sera intégré au projet. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Oui les matériaux serviront à l'aménagement des voies ou seront évacués. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non le site est dans une zone de corridors diffus. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | non l'activité de stockage et de coupe n'est pas susceptible de générer des impacts ou nuisances sur la zone Natura. Tous les effluents liquides seront récupérés et valorisés par une entreprise extérieure. Il n'y aura pas de rejets d'effluents dans l'environnement. Une bande de 50 mètres (conformément au règlement de la zone AUXv du PLU) sera boisée sur la parcelle afin créer une zone tampon avec la zone NATURA. |

| | | | | |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La surface du projet consommera 8500 m ² bâtiment, voiries, et moyens de luttés contre incendie Le PLU de la commune d'ARS référence la parcelle, (000 ZD 348) objet du dossier, en zone AUXv. Ce zonage permet uniquement aux entreprises ayant une activité en lien avec l'industrie de COGNAC de construire des installations à destination de celle-ci. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non, hormis ceux des installations de stockage du site. Les risques associés au chai projeté sera l'incendie, la pollution, l'explosion dont la maîtrise sera démontrée dans l'étude de dangers. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'est pas concerné par un TRI. La commune est recensée dans un Atlas de Zones Inondables mais le site existant et les installations projetées sont hors zone. La commune n'est pas soumise à un PPRN. Le site n'est pas concerné par un risque de mouvements de terrains ni de cavités souterraines. Le site est en zone d'aléa faible de retrait gonflement des argiles. Le site est en zone sismique faible. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La hausse d'activité entrainera un changement des contenants expédiés (les expéditions de cubitainers seront remplacés par des expéditions de citernes) Il n'y aura pas donc d'augmentation significative du trafic routier. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Présence de groupe froid à l'extérieur nécessaire à l'activité d'assemblage des alcools mais sans impact significatif. A noter la présence de la SPA (avec une capacité de 120 unités) à côté du site dont l'activité est très largement dominante sur le niveau de bruit ambiant. |

| | | | | |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non hormis la part des anges |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Uniquement des rejets d'eaux pluviales. Les eaux pluviales du site historique sont actuellement rejetées dans le fossé en bordure de route. Les eaux pluviales issues du projet "chai d'assemblage" seront orientées dans un bassin pour tamponner le rejet dans le milieu récepteur après passage dans un séparateur d'hydrocarbures. Aucun rejet d'effluents aqueux dans le milieu récepteur ne sera réalisé |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun rejet d'effluents aqueux dans le milieu récepteur ne sera réalisé. Les eaux de lavage seront collectées et valorisées par l'entreprise REVICO. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La propriété de COGNAC FERRAND est inventoriée dans le recensement du patrimoine de la commune d'ARS. Le projet ne créera pas de modification ou de construction sur la parcelle de la propriété. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le classement de la zone par le PLU est compatible avec le projet, zone AUXv |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un autre projet de stockage d'alcools est recensé sur la commune d'ARS. (domaine de BOURSAC).
Toutefois les 2 sites sont distants de plus d'1 km et aucun cumul d'incidences n'est à attendre.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site de construction du "chai d'assemblage" sera doté d'un étouffoir 150 m³ et d'un bassin de rétention de 850 m³ couvrant ainsi 50% de la QSP du "chai d'assemblage".

Tous les stockages d'alcools (existants et projet) et les aires de dépotage seront placés sur rétention.

Les réseaux d'écoulements accidentels de ses chais seront connectés à l'étouffoir et au bassin de rétention projeté.

Le nouveau chai sera conforme aux prescriptions du cahiers de charges des chais nouveaux soumis à autorisation.

A noter qu'une zone d'une largeur de 50 mètres sera boisée à l'est du site conformément au règlement du PLU de la zone AUXv.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Toutes les installations à risque seront placées sur rétention. Les moyens d'intervention seront en adéquation avec le risque et ont déjà fait l'objet d'une validation par le SDIS.

Il n'y aura pas de rejet d'effluents dans l'environnement. Seules les eaux pluviales seront rejetées au milieu, après régulation de leur débit par un bassin et après traitement des hydrocarbures.

L'étude d'incidence NATURA 2000 réalisée a conclu à l'absence d'incidences. Elle sera jointe au dossier.

Le nouveau "chai d'assemblage" respectera le cahier de charges des nouveaux chais soumis à autorisation. Il renforcera les moyens de lutte incendie du site par la mise en place d'un bassin incendie de 1400 m³. L'implantation du chai est prévue dans une zone compatible avec le PLU d'ARS.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Document CERFA - Annexe - Plan de situation 1/25000 Photographies datées de la zone d'implantation Plan cadastral 1/2500 Plan de masse au 1/500 Localisation du projet au regard de la zone natura la plus proche, des zones humides et potentiellement humides, ... |

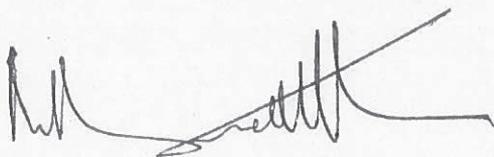
9. Engagement et signature

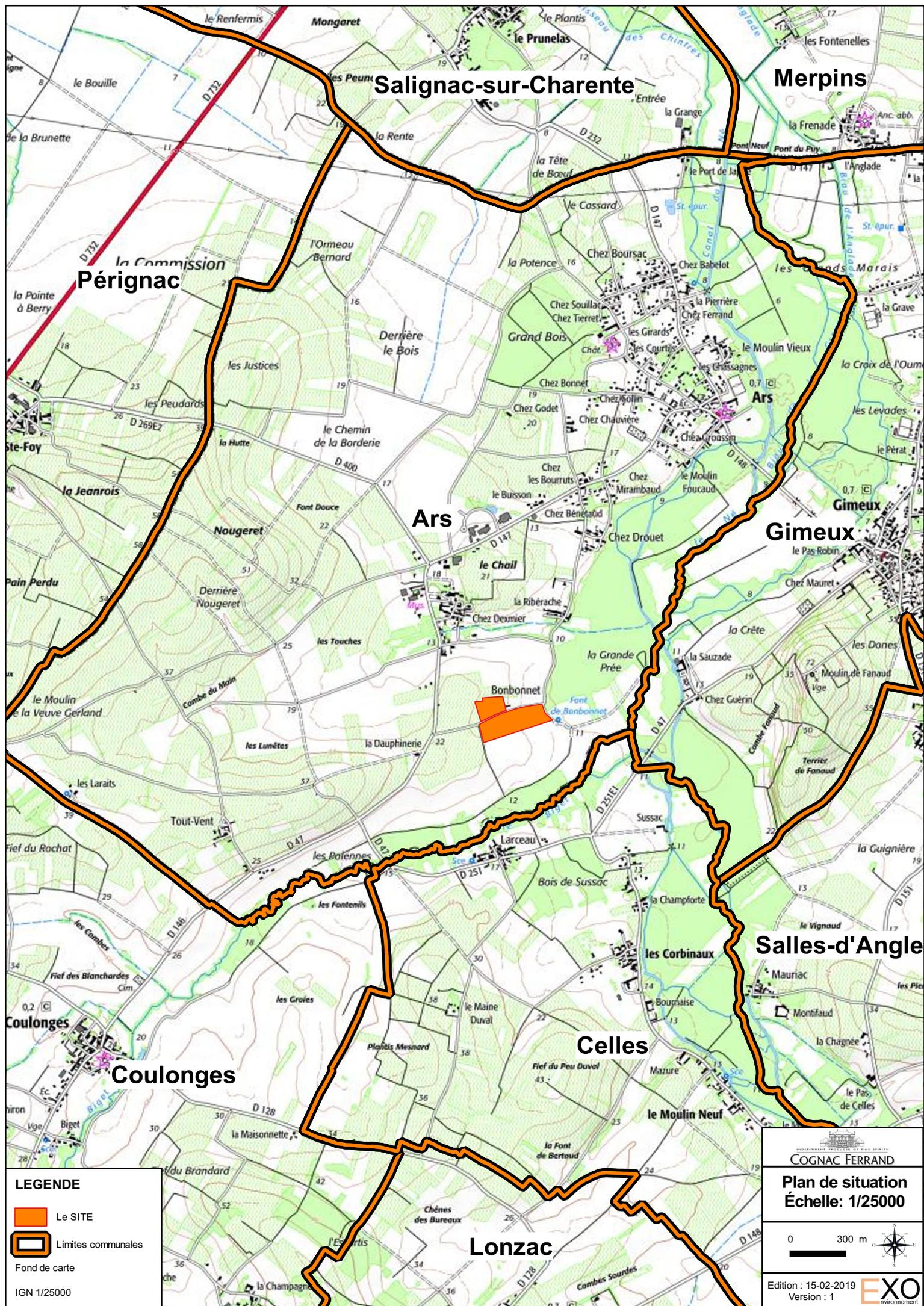
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ARS

le, 22 Février 2019

Signature





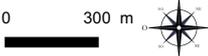
LEGENDE

- Le SITE
- Limites communales

Fond de carte
IGN 1/25000

COGNAC FERRAND

Plan de situation
Échelle: 1/25000



Édition : 15-02-2019
Version : 1





Cartographie des prises de vues



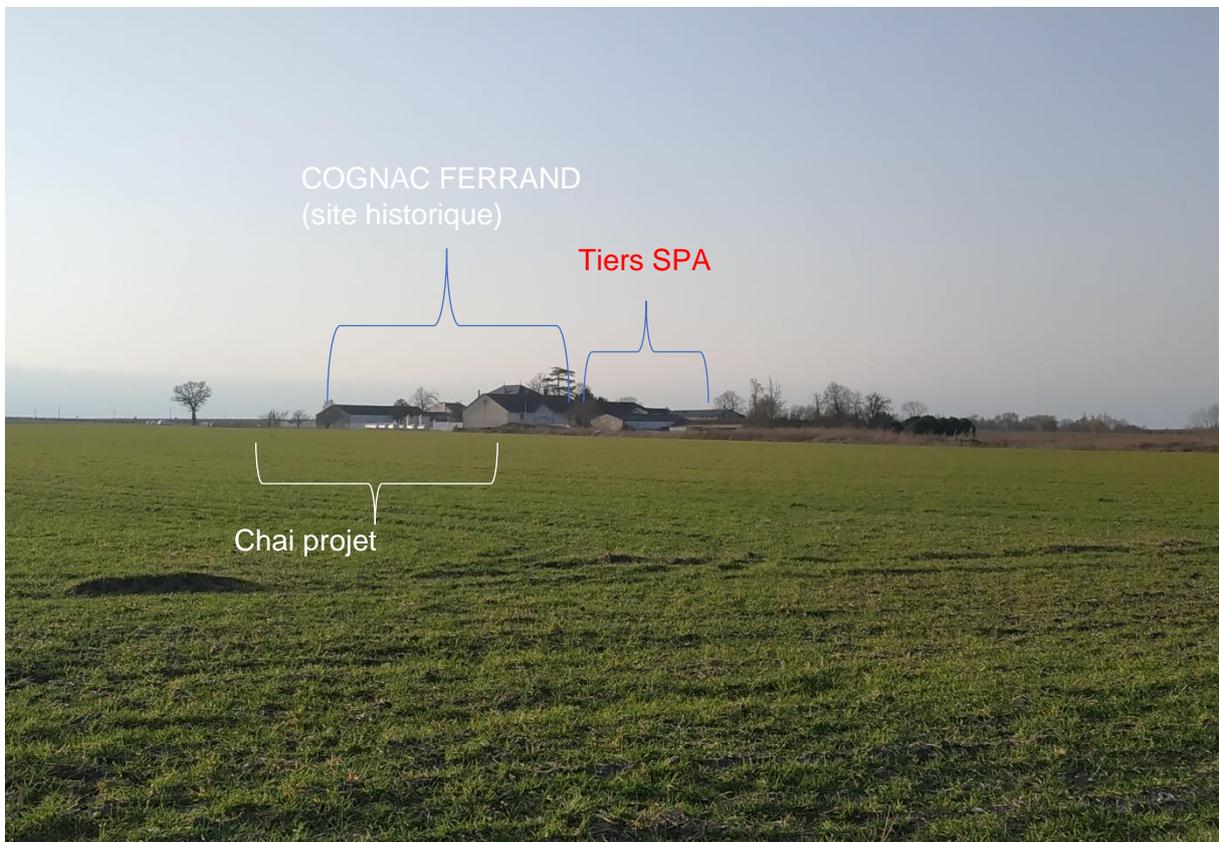
Source : E-XO 19/02/19

Photo N°1 (vue proche de l'emplacement du chai d'assemblage).



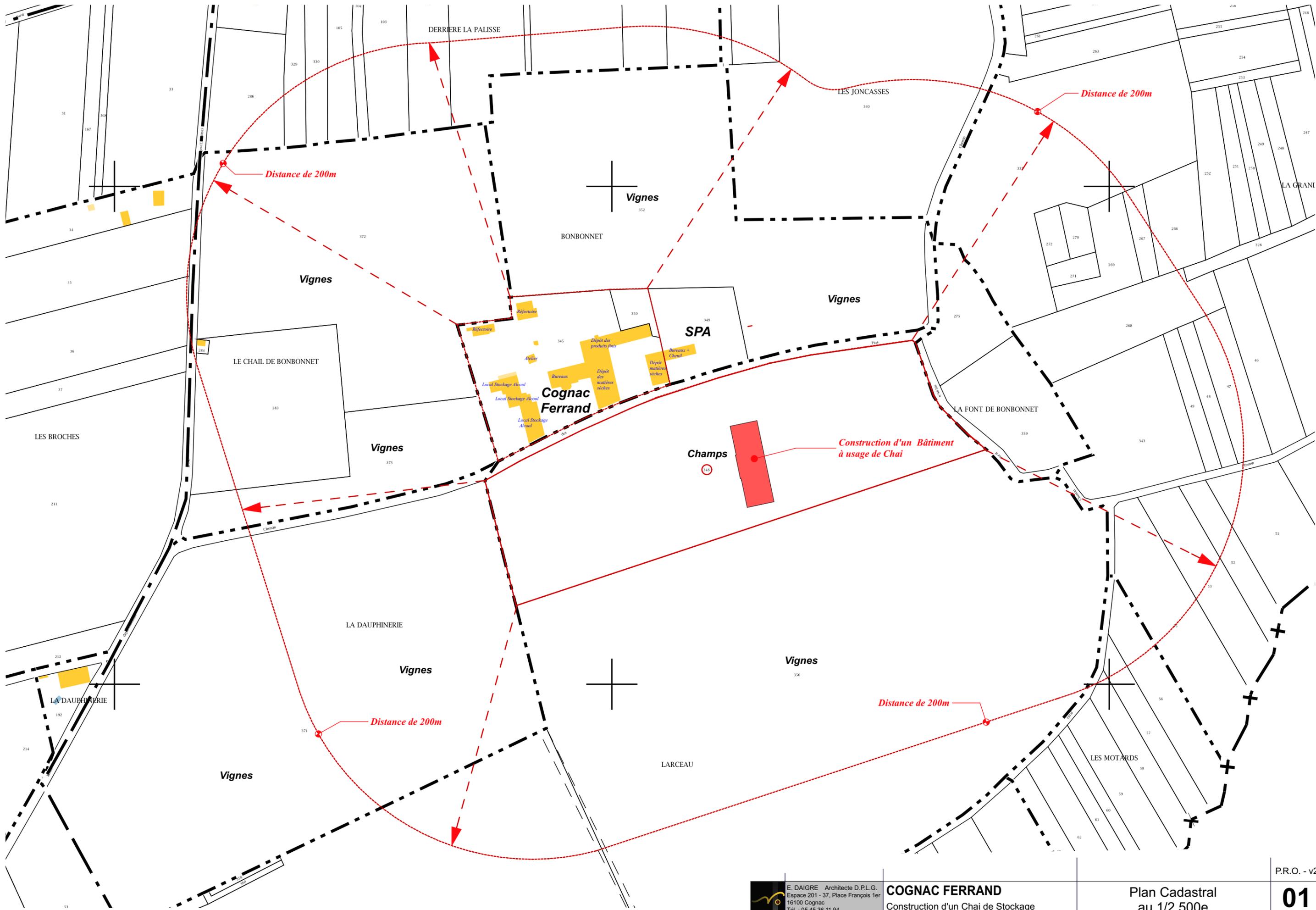
Source : E-XO 19/02/19

Photo n°2 (vue de l'ensemble du site)



Source : E-XO 19/02/19

Photo n°3 (Vue éloignée du site)



Ces plans ne sont pas des plans d'exécution, mais sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire

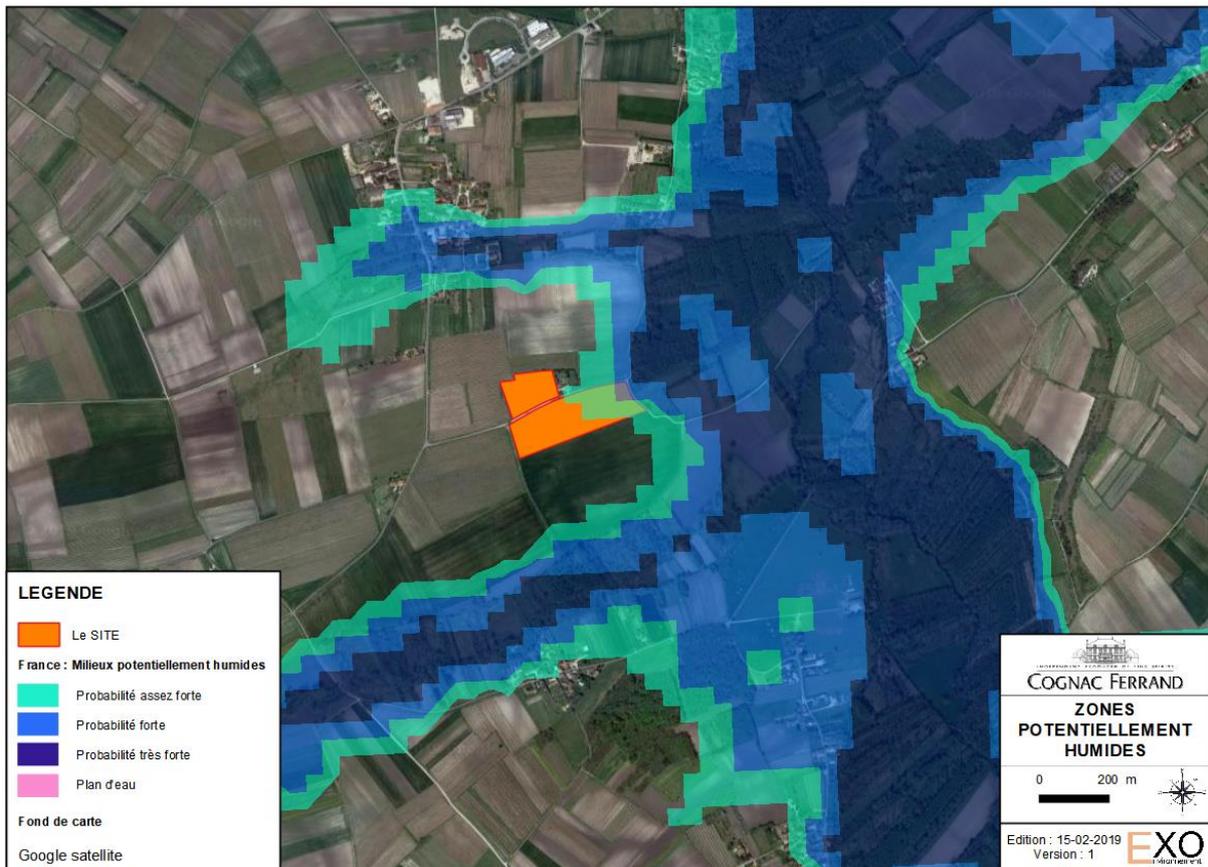
13-04
 E. DAIGRE Architecte D.P.L.G.
 Espace 201 - 37, Place François 1er
 16100 Cognac
 Tél. : 05 45 36 11 94
 N° Siret : 403 943 228 000 37
 TVA : FR63403943228

COGNAC FERRAND
 Construction d'un Chai de Stockage
 Château de Bonbonnet - 16 130 ARS

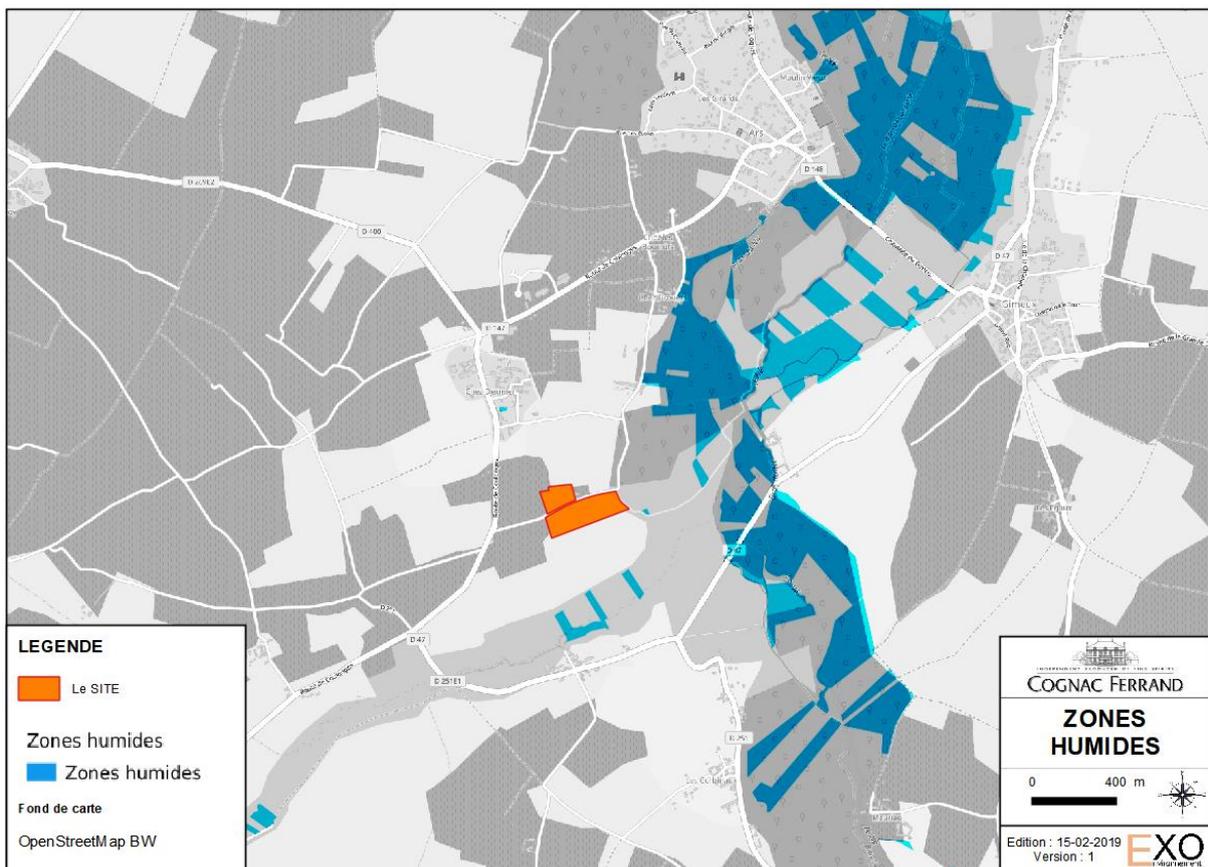
Plan Cadastral
 au 1/2 500e
 Echelle: 1:2500

P.R.O. - v2
01
 19 Déc. 2016

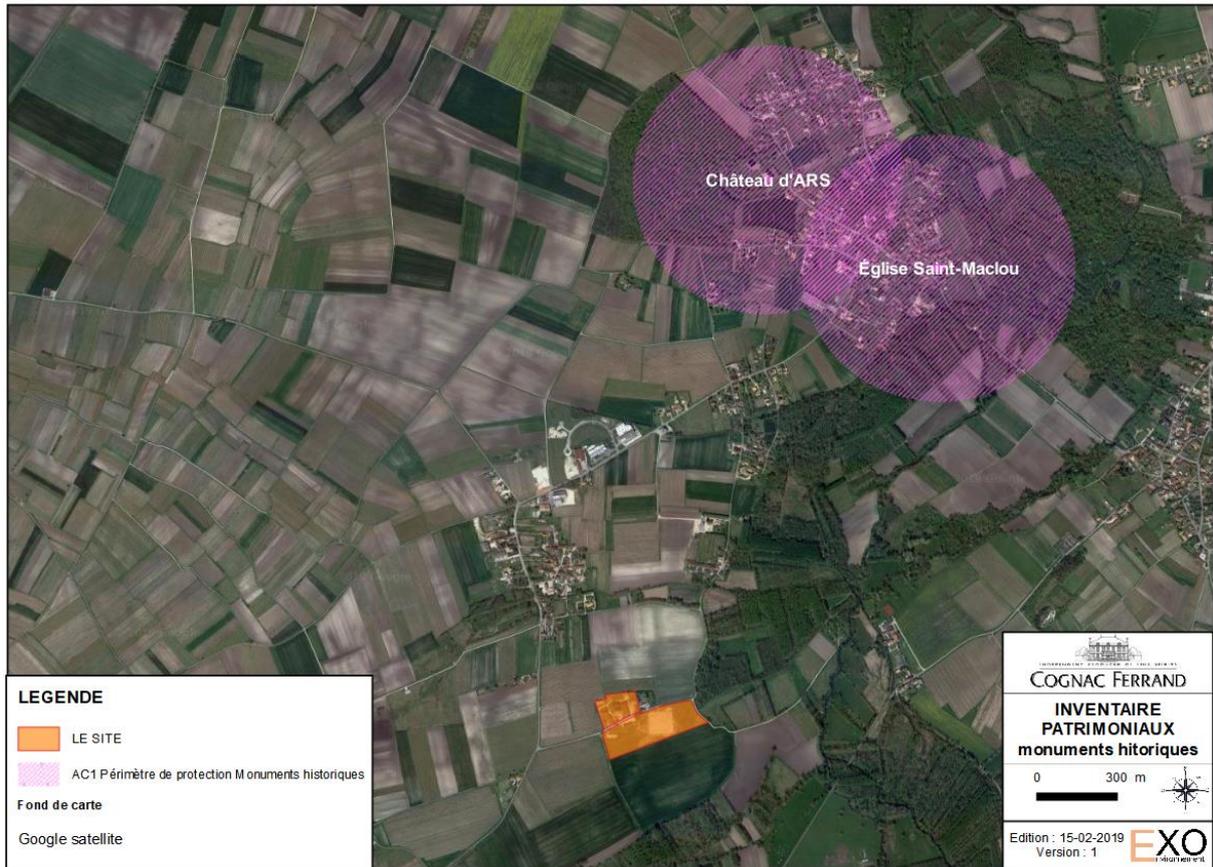
Cartographie des zones potentiellement humides



Cartographie des zones humides



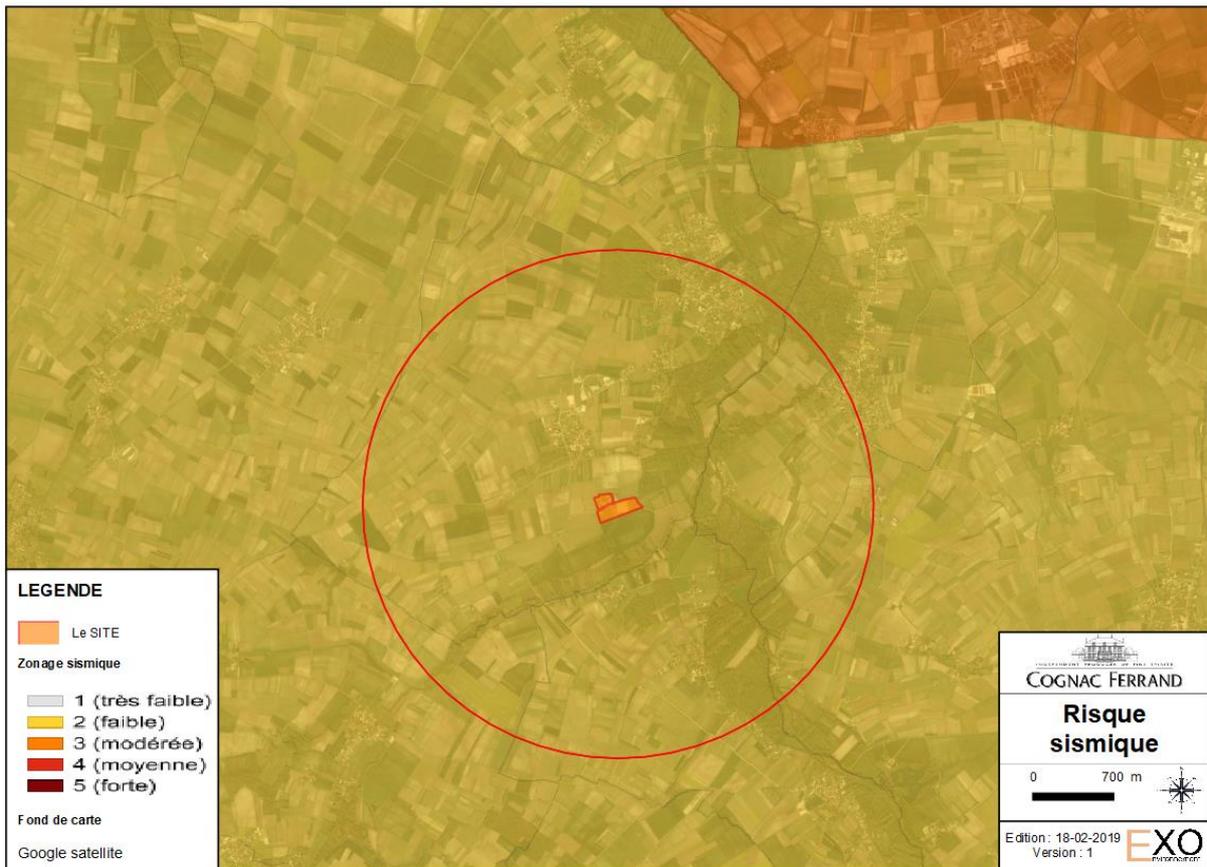
Localisation des monuments historiques servitude AC-1 (commune d'ARS)



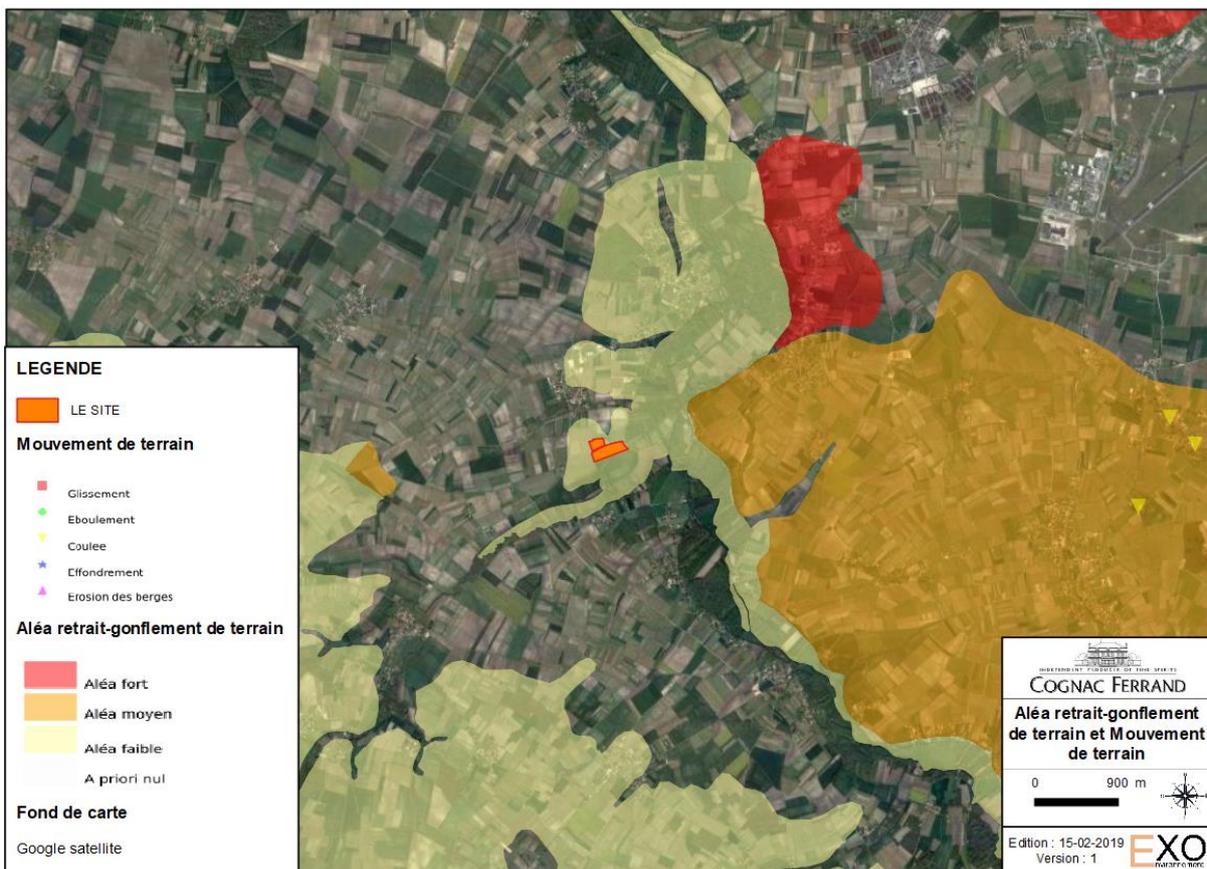
Cartographie des servitudes de transport de matières dangereuse i3 et réseau électrique i4.



Cartographie du risque sismique.



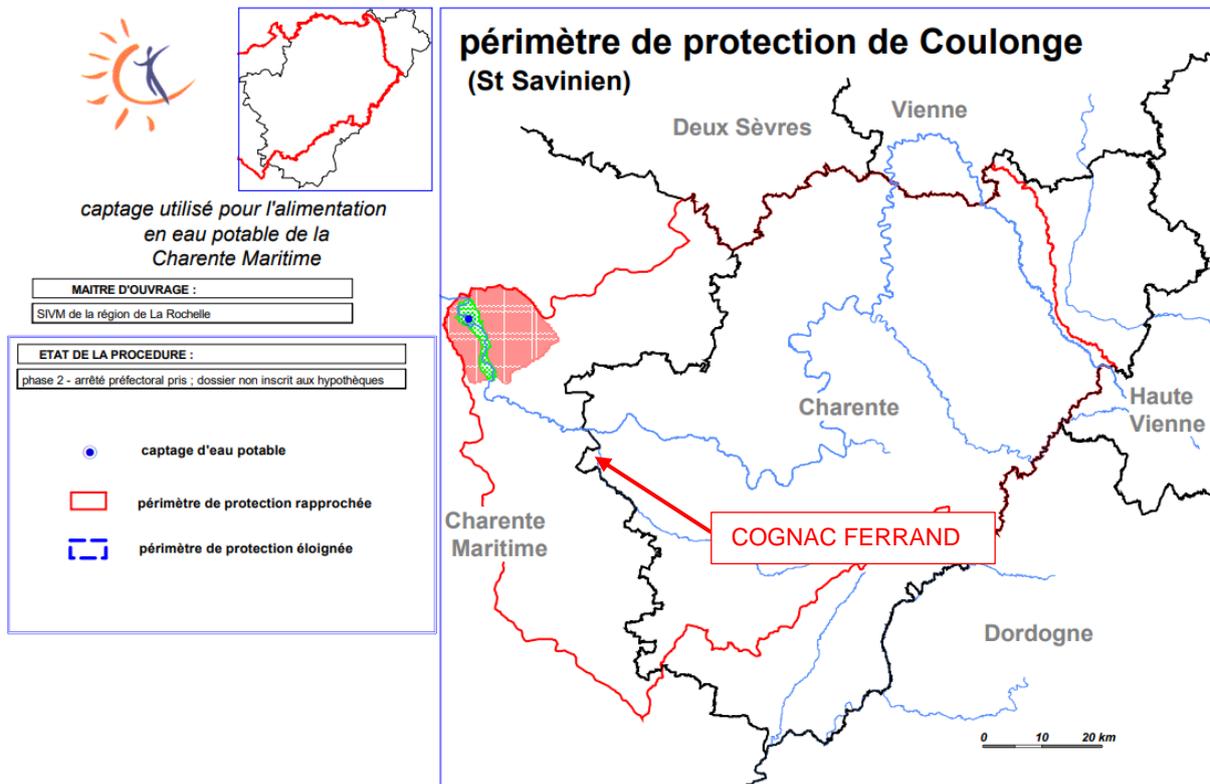
Cartographie retrait de gonflement des argiles et mouvements de terrain.



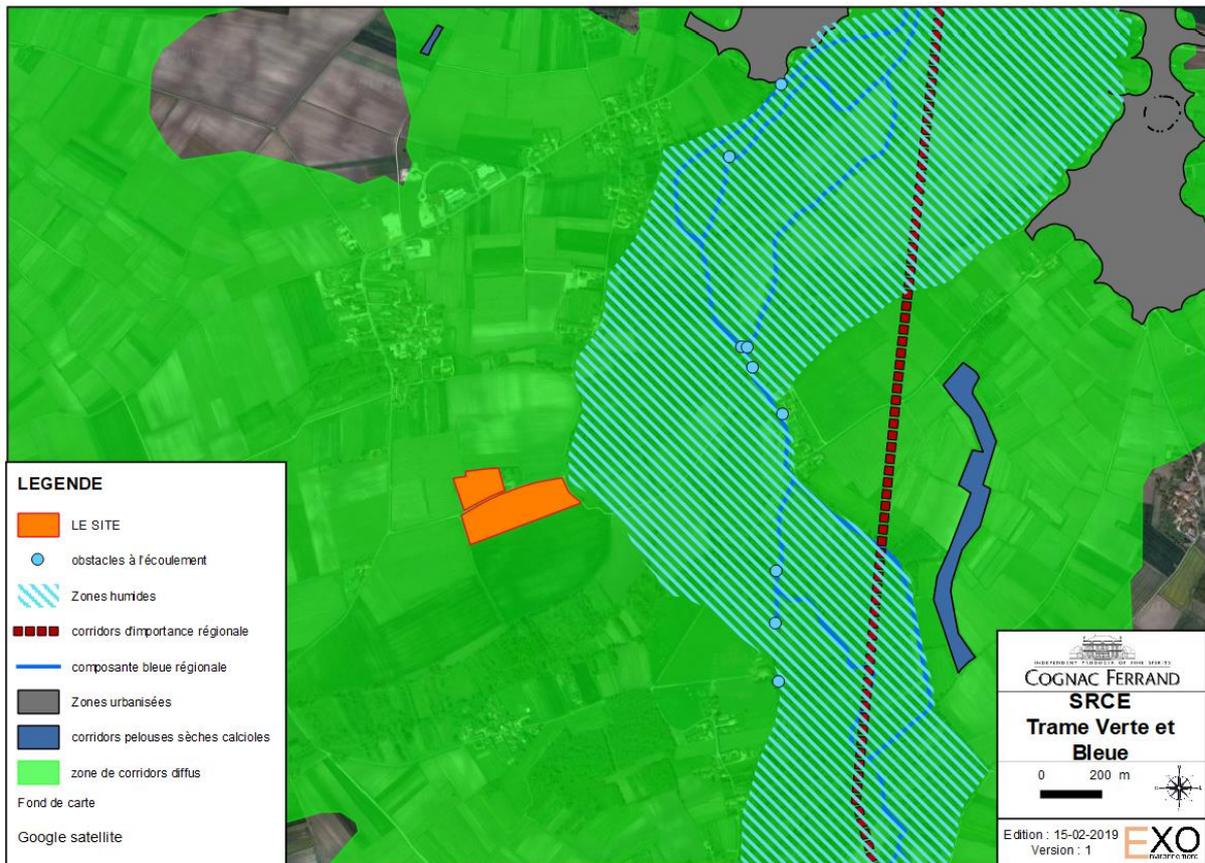
Emplacement des cavités souterraines.

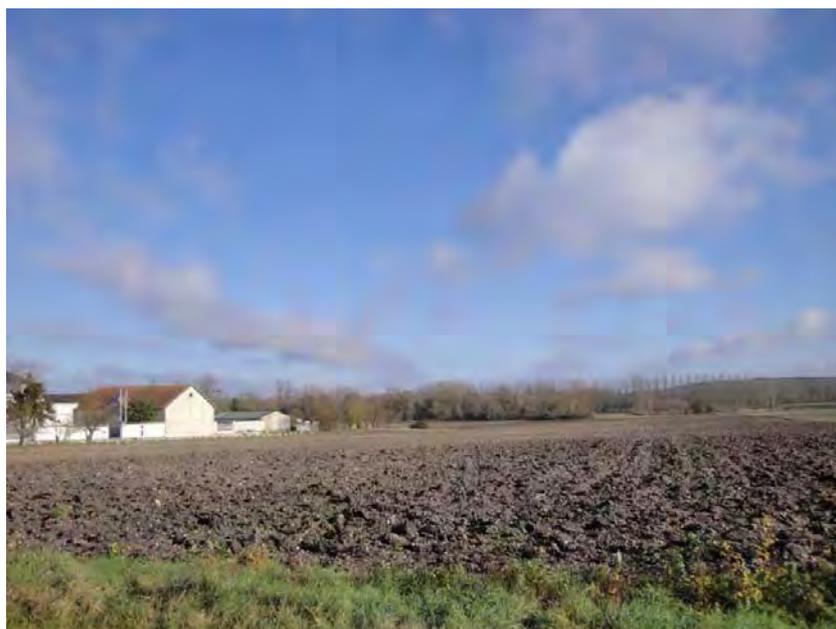


Localisation du site au sein du captage coulonge



Localisation du site dans la trame verte et bleue. Grille G07 (zoom)





ETUDE D'INCIDENCES LIEE A LA MISE EN PLACE D'UNE RETENUE D'EAU INCENDIE ET A UN PROJET DE CONSTRUCTION DE BATIMENT

**Site Natura 2000 FR5400417
Vallée du Né et ses principaux affluents**

Janvier 2012

Etude réalisée par : Thomas ROUSSEL et Emmanuelle BRUNET

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------------------------------------|-----------|
| RESUME NON TECHNIQUE | 1 |
| INTRODUCTION..... | 2 |
| DESCRIPTION GENERALE..... | 3 |
| Localisation | 3 |
| Géologie | 4 |
| Hydrogéologie | 5 |
| Topographie..... | 6 |
| LE RESEAU NATURA 2000..... | 7 |
| SIC « Vallée du Né et de ses principaux affluents » | 8 |
| DESCRIPTION DU PROJET | 10 |
| DESCRIPTION DU SITE D'IMPLANTATION | 11 |
| Méthodologie de prospections | 11 |
| Faune..... | 11 |
| Flore..... | 11 |
| Prospections de terrain..... | 12 |
| Habitats et flore | 12 |
| Faune..... | 14 |
| Synthèse des enjeux..... | 15 |
| ANALYSE DES EFFETS NOTABLES DU PROJET | 16 |
| RECOMMANDATIONS | 17 |
| ANNEXES | 18 |
| Liste des espèces animales observées | 18 |

Sauf mention contraire, l'auteur des photos est Thomas Roussel (Oréade-Brèche©).

La société Cognac Ferrand exerce sur le Domaine de Bonbonnet, à ARS, une activité de stockage d'alcools et d'entreposage de substances combustibles. Précédemment, ce site accueillait également une activité de mise en bouteille.

La société Cognac Ferrand a besoin dans un premier temps de mettre en place un bassin de stockage d'eau en cas d'incendie. Dans un second temps, l'entreprise souhaite à plus ou moins long terme augmenter ses capacités de stockage en construisant un bâtiment à proximité de ceux existant

Le site Natura 2000 FR5400417 « Vallée du Né et ses principaux affluents » se situe à moins de 25 mètres du site d'implantation du bassin de rétention pour les eaux incendies. En conséquence, une étude d'incidences du projet est nécessaire afin de déterminer les impacts éventuels sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire fréquentant le site Natura 2000.

Le site d'implantation du projet a fait l'objet d'une visite de terrain : le 10 janvier 2012. Au vu du temps passé sur le terrain, les données ne peuvent être considérées comme exhaustives et ne reflètent pas l'évolution de la zone sur une saison.

La zone d'étude s'inscrit dans un contexte de grandes cultures céréalières et oléagineuse d'openfield (Code Corine biotope : 82.11). Le site pressenti pour l'implantation du bassin de rétention et du bâtiment est actuellement occupé par une parcelle agricole, plantée de blé tendre en 2010. Le bassin de rétention des eaux ne dégradera donc pas directement l'habitat des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 (Vison et Loutre d'Europe, Triton crêté, Cordulie à corps fin, etc.). La prairie humide proche du site est propice au Triton crêté et au Vison d'Europe. Leur venue sur le bassin n'est donc pas à exclure.

Au vu des prospections de terrain, **nous pouvons conclure que le projet d'implantation d'un bassin de rétention des eaux et celui de construction d'un bâtiment n'auront aucun effet notable** (ni direct, ni indirect, temporaire ou permanent) sur le site Natura 2000 FR5400147 « Vallée du Né et de ses principaux affluents ».

Pour éviter que les espèces aquatiques et semi-aquatiques accèdent au bassin il a été proposé deux solutions : une clôture adaptée et un système d'échappatoire.

INTRODUCTION

La société Cognac Ferrand exerce sur le Domaine de Bonbonnet, à ARS, une activité de stockage d'alcools et d'entreposage de substances combustibles. Précédemment, ce site accueillait également une activité de mise en bouteille.

La société Cognac Ferrand a besoin dans un premier temps de mettre en place un bassin de stockage d'eau en cas d'incendie. Dans un second temps, l'entreprise souhaite à plus ou moins long terme augmenter ses capacités de stockage en construisant un bâtiment à proximité de ceux existant

Ces projets se situe à proximité immédiate du site Natura 2000 FR5400417, une étude d'incidences est donc nécessaire au titre des articles L. 214-1 et L. 214-6 du Code de l'environnement.

La présente étude d'incidences est basée sur les prescriptions données par l'article R.214-36 du Code de l'Environnement et par le Décret n°2010-365 du 9 avril 2010. Elle consiste à évaluer les incidences prévisibles du projet sur les sites Natura 2000. En fonction de cette évaluation, des mesures de suppression, de réduction ou de compensation des impacts sont proposées.

DESCRIPTION GENERALE

Localisation

La commune d'Ars sur laquelle l'entreprise Cognac Ferrand est basée se situe en Charente, à environ 7 km au sud-ouest de Cognac. Le bourg s'appuie à l'est sur la vallée du Né, un affluent de la Charente. Ces quarante dernières années son extension a surtout eu lieu vers l'ouest et la plaine agricole.

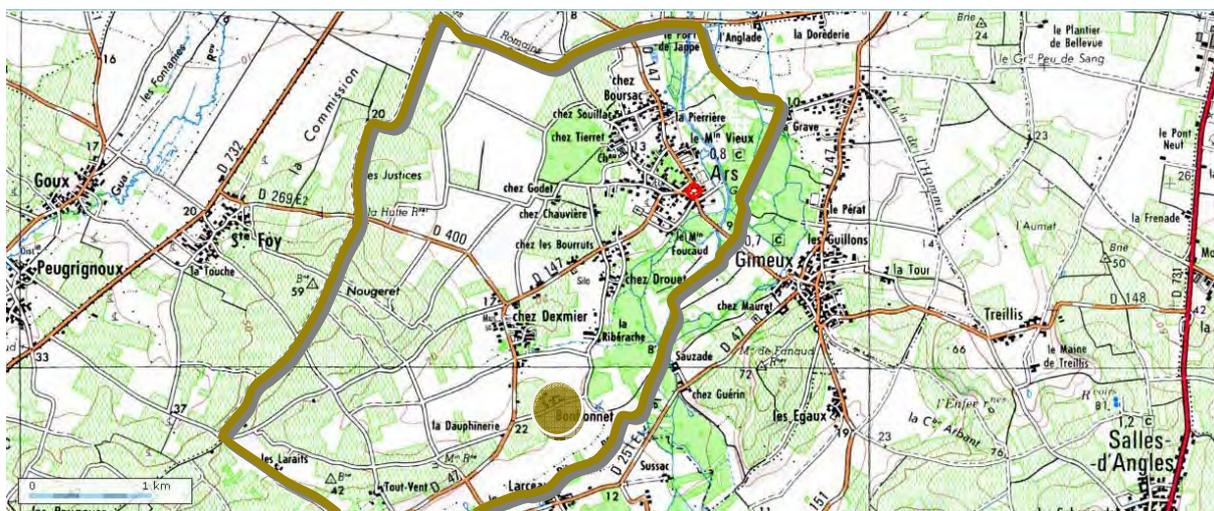
Figure 1 – Localisation de Ars



Source : Géoportail IGN

Les locaux de l'entreprise Cognac Ferrand sont situés au sud-est de la commune au lieu-dit Bonbonnet.

Figure 2 – Localisation du site de l'entreprise Cognac Ferrand



Source : Géoportail IGN

Les bâtiments actuels sont implantés à moins de 1 km de la vallée du Né. Les sites concernés par les projets de bassin et de bâtiments sur la parcelle en face des bâtiments existants.

Figure 3 – Localisation des projets

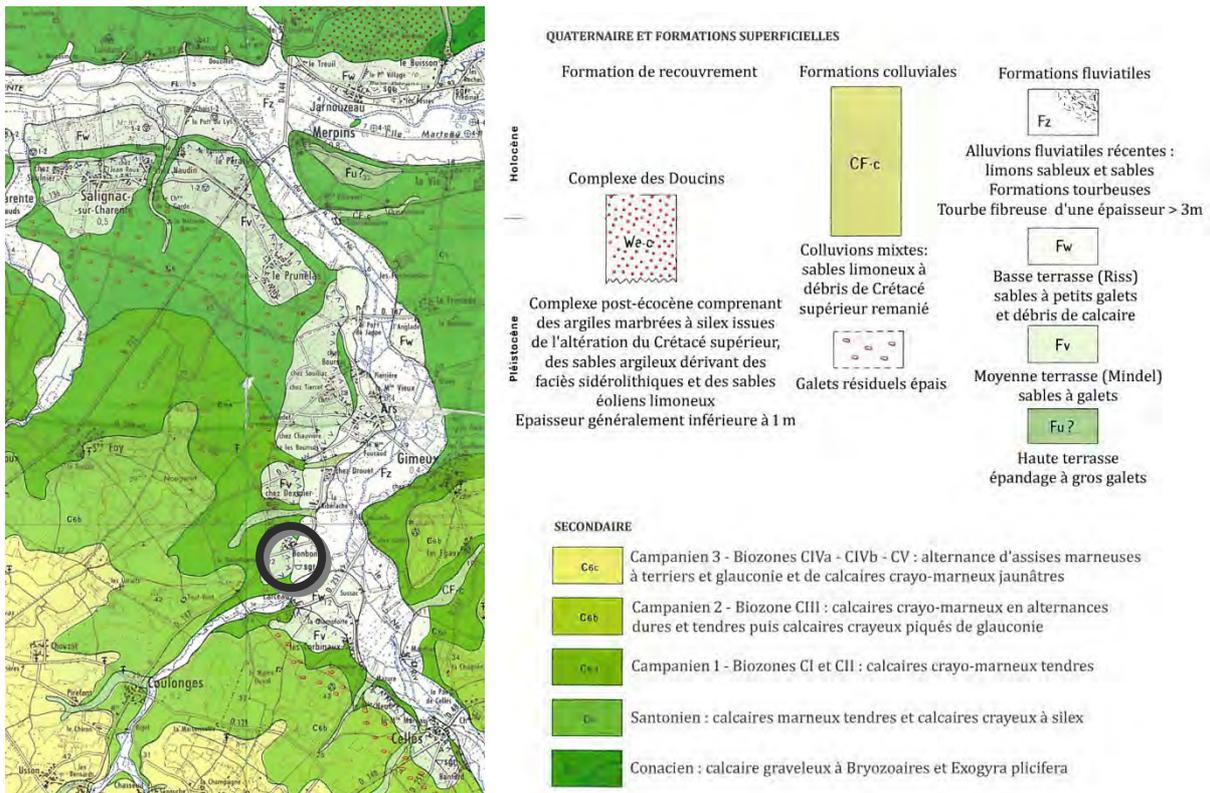


Source : Géoportail IGN

N.B : les projets ne sont pas représentés à l'échelle

Géologie

Figure 4 – Extrait de la carte géologique au 1/50.000 de Pons



Source : BRGM – Carte 708

La zone d'étude se situe au sein de la « Champagne saintongeaise ». La Charente et ses affluents le Né et la Seugne ont peu à peu creusé leurs vallées dans les calcaires tendres du Santonien.

Au Nord de la Charente, un ensemble de dépôts détritiques datant du quaternaire masque les terrains plus anciens. Il s'agit du Complexe des Doucins (We-c).

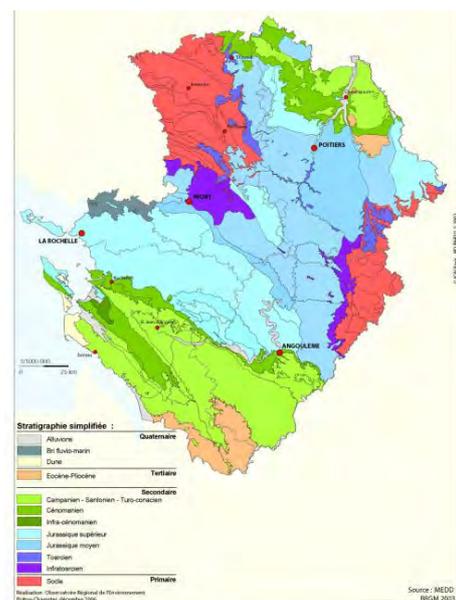
Au sud de la zone d'étude, la partie amont de la vallée du Né repose sur des terrains datant du Campanien. Ils sont constitués de calcaires crayo-marneux, assez durs et piqués de glauconie sur les 40 premiers mètres de profondeur (C6), puis tendres sur les 40 à 50 mètres suivants (C5). Ces calcaires sont riches en fossiles de faune marine. Les différents types de mollusques et de foraminifères ont permis de déterminer des biozones, correspondant à des épisodes de transgression/régression successifs.

Le site de l'entreprise Cognac Ferrand se situe sur des terrains plus récents datant du quaternaire constitués de dépôts alluvionnaires qui ont formés des terrasses. Le long du Né, deux terrasses sont présentes : la Moyenne terrasse (Fv) siliceuse, formée de sables et de galets et la Basse terrasse, formée de petits galets et de sables calcaires.

Hydrogéologie

Les formations sédimentaires renfermant de nombreux aquifères affleurent sur 80% du territoire régional. Au niveau de la commune d'Ars, la nappe souterraine est contenue dans les terrains calcaires du Campanien et du Santonien.

Figure 5 – Grands systèmes aquifères du Poitou-Charentes



Les terrains alluviaux contiennent également des « réserves d'eau » en relation avec les cours d'eau. Elles sont appelées *nappes alluviales*.

Au niveau régional un suivi du niveau des nappes a été mis en place. Le piézomètre le plus proche d'Ars, se situe sur la commune de Salignac (17). Au 19 janvier 2012, son niveau est en hausse par rapport au mois de décembre. Le niveau de la nappe est évalué égal à la moyenne à plus ou moins 5%.

En moyenne (calculée sur 20 ans), son niveau oscille entre - 4,5 m en janvier et - 6 m en septembre.

Topographie

Figure 6 – Relief sur l'est de la commune d'Ars



La commune d'Ars s'inscrit dans un relief peu marqué. Les plus hautes altitudes se situent au sud-ouest du territoire communal. Les points les plus élevés culminent à une cinquantaine de mètres d'altitude. La vallée du Né constitue le point bas. Les écoulements suivent donc une direction sud-ouest / nord-est.

Les pentes sont relativement douces, environ 6% sur les coteaux et moins de 1% dans la vallée.

Au niveau du lieu-dit Bonbonnet, le terrain est relativement plat (pente moyenne de 1%).

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés. Il a pour objectif de préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables, notamment dans l'espace rural et forestier. L'enjeu de ces sites est de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, tout en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales de chaque Etat membre.

Le réseau Natura 2000, articulé autour de deux Directives européennes, prévoit deux types de zones naturelles protégées :

- les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages,
- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive "Habitats" n°92/43/CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que la faune et la flore sauvages. La première étape avant la désignation en ZSC est la proposition à la commission européenne de Sites d'Intérêt Communautaire.

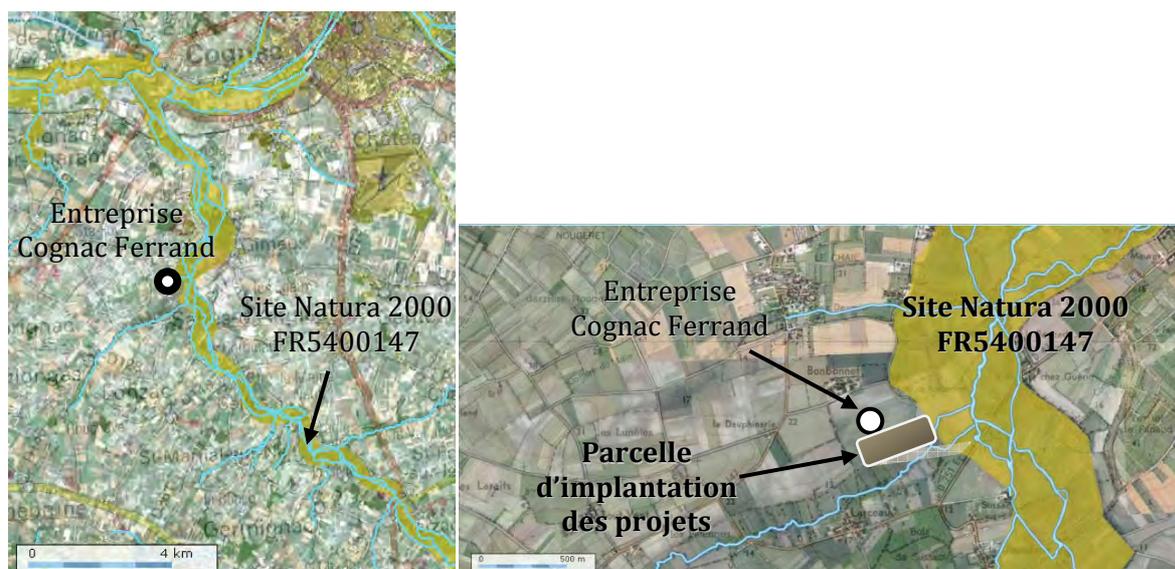
L'annexe I de la Directive « Oiseaux » recense les oiseaux d'intérêt européen devant faire l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier, en ce qui concerne leurs habitats. Ces espèces justifient la désignation d'une Zone de Protection Spéciale.

La Directive « Habitats » comprend plusieurs annexes dont :

- l'annexe I désigne les types d'habitats dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Certains de ces habitats sont dits prioritaires,
- l'annexe II désigne les espèces animales et végétales dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Certaines de ces espèces sont dites prioritaires,
- l'annexe IV désigne les espèces animales ou végétales qui nécessitent une protection stricte.

Le site Natura 2000 FR5400417 « Vallée du Né et ses principaux affluents » se situe à moins de 25 mètres du site d'implantation du bassin de rétention pour les eaux incendies.

Figure 7 – Localisation des projets vis-à-vis du site Natura 2000 « Vallée du Né et ses principaux affluents »



Source : Géoportail IGN

SIC « Vallée du Né et de ses principaux affluents »

Source : Fiche Natura 2000 – Inventaire national de protection de la nature (INPN)

Vaste ensemble alluvial (4 630 ha) s'étirant sur plus de 50 kilomètres et comprenant un réseau formé par la vallée du Né ainsi que plusieurs petits affluents secondaires (Collaud, Beau, Gabout et Condéon). Ces cours d'eau à faible débit sont sujets à des crues hivernales.

Dans le cours inférieur, la rivière mésotrophe comprend de nombreux bras, bordés d'une végétation ligneuse bien développée et variée (ripisylve, forêts alluviales, dont aulnaies-frênaies, peupleraies...) dans un paysage bocager relativement bien préservé.

Dans son cours moyen, le Né traverse un paysage d'openfield, principalement voué à l'agriculture intensive.

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, depuis plus de 50 ans. Ces dernières années, plusieurs captures ont eu accidentellement lieu dans des pièges à ragondins Cette espèce est en voie de disparition à l'échelle nationale.

Il faut également noter la présence de plusieurs espèces de chauves-souris et d'amphibiens dont le Triton crêté.

Tableau 1 – Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000

| Intitulé de l'habitat | % de couverture |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* | 5 % |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 2 % |
| Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion | |

* : Habitat prioritaire

Tableau 2 – Espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000

| Nom vernaculaire | Nom scientifique | Population résidente | Evaluation du site |
|-------------------------------|---------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Amphibiens et reptiles | | | |
| Triton crêté | <i>Triturus cristatus</i> | Présente | Non significative |
| Invertébrés | | | |
| Cordulie à corps fin | <i>Oxygastra curtisii</i> | Rare | Non significative |
| Gomphe à cercoïdes fourchus | <i>Gomphus graslinii</i> | Rare | Non significative |
| Rosalie des Alpes | <i>Rosalia alpina</i> | Rare | Non significative |
| Mammifères | | | |
| Loutre | Lutra lutra | Rare | Bonne : Population $2\% \geq p \geq 0\%$ en bon état de conservation et non isolée |
| Vison d'Europe | Mustela lutreola | Rare | Bonne : Population $15\% \geq p \geq 2\%$ en bon état de conservation et non isolée |
| Poissons | | | |
| Lamproie de Planer | <i>Lampetra planeri</i> | Présente | Moyenne : Population $2\% \geq p \geq 10\%$ en bon état de conservation et non isolée |

Le document d'objectifs du site a été publié en avril 2009. Le diagnostic réalisé pour le le document d'objectifs fait état :

- d'un déficit hydrique estival marqué,
- d'une qualité des eaux dégradée,
- d'une continuité écologique perturbée par de nombreux ouvrages,
- de ruptures de continuité entre le lit mineur et les annexes hydrauliques,
- des surfaces de zones humides en diminution dans le lit majeur,
- de la présence d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaires,
- de la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire (le plan d'action est en grande partie axé sur la conservation du Vison d'Europe),
- de la présence d'espèces invasives.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en :

- le creusement d'un bassin de défense incendie permettant de stocker un volume d'eau de 600 m³,
- Une aire d'aspiration attenante au bassin de rétention d'eau et permettant aux pompiers de pomper l'eau en cas d'incendie,
- Un bâtiment d'environ 1 000 m² permettant d'accroître les capacités de stockage de l'entreprise.

Ce dernier projet n'est pas encore abouti. Son emplacement exact, comme ses dimensions, sont donnés à titre indicatif. Sa date de construction n'est pas connue et n'est pas prévue à court terme.

Les dimensions du bassin de rétention seront les suivantes : 20 m de long, 11 m de large et 3 m de profondeur. Le fond du bassin sera recouvert d'une membrane géotextile.

Le bassin sera remplie en partie (400 m³) avec l'eau contenu dans un bassin existant. Les 200 m³ restant seront constitués d'eau de pluie récupérés sur le site de Cognac Ferrand. Le maintien du niveau sera assuré par déviation des écoulements avec un trop plein.

Jouxtant le bassin, il est prévu la mise en place d'une aire d'aspiration permettant au pompier d'accéder facilement au bassin de rétention. Sur environ 12x8 mètres, il sera mis en place un géotextile de classe 4 qui sera ensuite recouvert de calcaire 0/80 compacté. En finition une seconde couche de calcaire 0/30 sera également réalisée et compactée.

Il est prévu qu'une clôture ceint le bassin.

Méthodologie de prospections

Le site d'implantation du projet a fait l'objet d'une visite de terrain : le 10 janvier 2012. Au vu du temps passé sur le terrain, les données ne peuvent être considérées comme exhaustives et ne reflètent pas l'évolution de la zone sur une saison.

Faune

Un inventaire faunistique a été réalisé sur la zone concernée par les aménagements prévus et ses alentours.

Les principaux groupes faunistiques observés sont l'avifaune et les insectes. Quelques indices de présence d'amphibiens ainsi que de mammifères ont été détectés. La visite de terrain s'est focalisée sur les espèces protégées au titre de la Directive Habitats. Une attention particulière a été portée aux milieux pouvant accueillir la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), le Gomphe à cercoïdes fourchus (*Gomphus graslinii*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), la Rosalie des alpes (*Rosalia alpina*), le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*).

Lors de cette visite, les conditions météo étaient assez favorables à l'observation de la faune, avifaune et lépidoptères en particulier : ensoleillement modéré, pas de précipitations et vent faible.

Flore

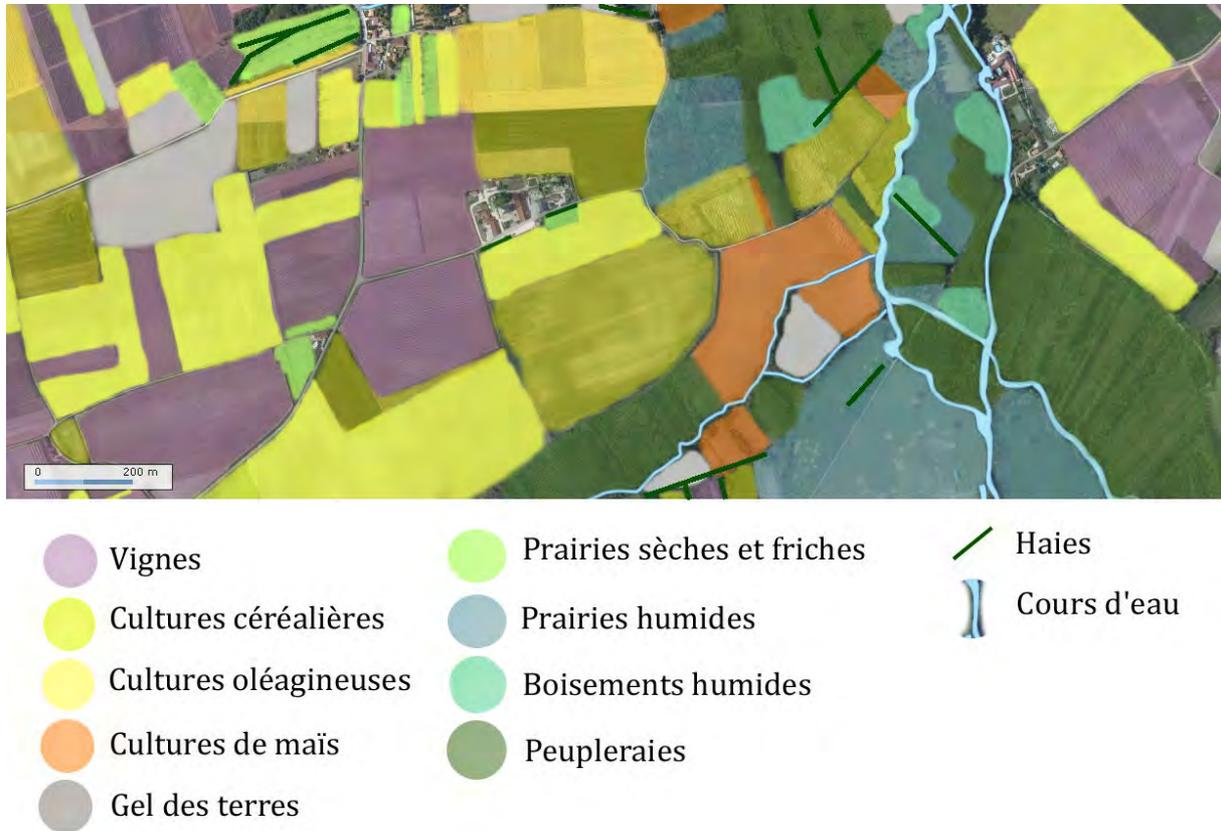
Les prospections floristiques ont eu lieu sur la zone concernée par les travaux de construction. Les habitats présents ont été déterminés selon la nomenclature CORINE biotope. Les zones voisines ont également été visitées et décrites.

Il a notamment été recherché sur le site la présence des habitats de la directive européenne, et notamment ceux décrits sur le site Natura 2000 « Vallée du Né et de ses principaux affluents ».

Prospections de terrain

Habitats et flore

Figure 8 – Occupation du sol de la zone d'étude



Source : Géoportail et RPG

La zone d'étude s'inscrit dans un contexte de grandes cultures céréalières et oléagineuse d'openfield (Code Corine biotope : 82.11). De nombreuses vignes (83.21) sont également présentes.

Le site pressenti pour l'implantation du bassin de rétention et du bâtiment est actuellement occupé par une parcelle agricole, plantée de blé tendre en 2010 (RPG).



Parcelles agricoles – à gauche en arrière plan les peupleraies de la vallée du Né – à droite les vignes

La vallée du Né est occupée en partie par des peupleraies, plus ou moins jeunes et dont la strate herbacée est peu élevée (83.3212). Par endroits, de petits boisements humides forment des taillis de frênes (44). De nombreuses prairies permanentes (37.2) sont également présentes dans la vallée. Elles sont généralement pâturées et peuvent être inondées en hiver. Par endroits, des fossés et des mares offrent aux amphibiens des possibilités de refuge et des lieux de reproduction. La végétation est particulièrement humide sur leur bordure (arum, carex, etc.).



Vallée du Né – à gauche prairie humide pâturée, une mare au premier plan – à droite taillis de jeunes frênes

Quelques haies sont présentes dans la vallée. Par endroits, elles se résument à des alignements d'arbres (frênes notamment).

En face de l'entrée des bâtiments de Cognac Ferrand, un vieux verger constitué de pommiers est planté. Un chêne remarquable est également présent en face le portail de la propriété.



Bâtiments de Cognac Ferrand – à gauche Chêne pubescent dépérissant, à droite le verger

Aucun n'habitat d'intérêt communautaire n'a été repéré au niveau du site des projets lors de la visite de terrain.

Faune

La visite de terrain a été réalisée au mois de Janvier. Les oiseaux présents sont donc uniquement des sédentaires et des hivernants. Pour les oiseaux nicheurs, il n'est possible de raisonner qu'en termes de potentialités. Il en va de même pour les insectes (coléoptères, odonates et lépidoptères), les reptiles et les amphibiens dont le développement est plus tardif (les inventaires des amphibiens peuvent commencer certaines années au plus tôt fin février)

Sur les 22 espèces d'oiseaux contactées, 14 sont protégées. Seule l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) est classée à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Des pelotes et des fientes de Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) ont été trouvées au pied d'un des bâtiments de l'entreprise Cognac Ferrand. Sa présence a été confirmée par le témoignage des employés de l'entreprise. Elle trouve sur ce site tous les éléments qui lui sont nécessaires (bâtiments, verger, vieux arbres, mosaïque d'habitats).

Le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) dépérissant situé dans l'alignement du verger est un habitat potentiel pour des espèces saproxyliques comme le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ou la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) qui n'ont cependant pas été contactées. La Rosalie des Alpes est connue sur le site Natura 2000.

Il est donc important de conserver cet arbre et le verger lors de la réalisation des aménagements.

Parmi les milieux présents au sein du site Natura 2000 situé à quelques mètres de l'emplacement du bassin de rétention d'eau, les plus intéressants sont les prairies humides. Le Vison d'Europe et la Loutre peuvent les fréquenter. Le lit majeur du Né est peu anthropisé offrant peu d'obstacles au déplacement du vison et de la loutre entre l'amont vers l'aval. Les mares et les fossés sont quant à eux favorables au développement des amphibiens. La présence du Triton crêté n'est pas à exclure.

Du bois mort a également été observé par endroits. Des insectes saproxyliques ont laissé des témoignages de leur présence. Il n'a pas pu être déterminé l'espèce à l'origine de ces trous, mais la présence de la Rosalie des Alpes est pressentie sur le site Natura 2000 (DocOb, 2009).



Vallée du Né – Trous d'insectes saproxyliques dans un tronc d'arbre mort

Les deux espèces d'odonates répertoriées sur le site Natura 2000 (Cordulie à corps fin et Gomphe à cercoïdes crochus) fréquentent les eaux légèrement courantes et ombragées pour pondre. Au vu des milieux observés dans la vallée du Né au droit de l'entreprise Cognac Ferrand, il est possible que ces deux espèces soient visibles dans le secteur.

Le bassin de rétention des eaux sera réalisé sur une parcelle agricole actuellement exploitée et ne dégradera donc pas directement l'habitat de ces espèces. Cependant, il sera à proximité d'une prairie humide propice au Triton crêté et au Vison d'Europe. Leur venue sur le bassin n'est donc pas à exclure.

Synthèse des enjeux

L'analyse des enjeux vis-à-vis du projet est basée sur deux facteurs :

- La localisation des aménagements projetés par rapport au site Natura 2000 au regard des travaux envisagés et du fonctionnement des installations suite à leur implantation,
- La présence ou l'absence d'habitats et d'espèces figurant en annexe des Directives Oiseaux et Habitats.

Sur le site d'implantation du bassin de rétention des eaux et du bâtiment, il n'a été observé aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire.

Les enjeux se situent hors de la zone de travaux au niveau de la vallée du Né dont les berges sont occupées par des milieux offrant des potentialités pour de nombreuses espèces animales protégées au titre de la Directive Habitats : Vison et Loutre d'Europe, Triton crêté, etc.

La préservation de certains éléments du paysage, comme le chêne et le verger présents à l'entrée de l'entreprise, est toutefois nécessaire.

ANALYSE DES EFFETS NOTABLES DU PROJET

Le projet de bassin de rétention des eaux n'aura aucune incidence sur des habitats ou des espèces d'intérêts communautaires.

Au vu des prospections de terrain, **nous pouvons conclure que le projet d'implantation d'un bassin de rétention des eaux n'aura aucun effet notable** (ni direct, ni indirect, temporaire ou permanent) sur le site Natura 2000 FR5400147 « Vallée du Né et de ses principaux affluents ».

En ce qui concerne le projet de construction d'un bâtiment, l'emplacement exact définitif n'est pas connu, mais il est prévu sur une parcelle agricole ne comportant aucun habitat d'intérêt communautaire et peu d'intérêt pour les espèces présentes sur le site Natura 2000.

Au vu du peu de détails en notre possession, le projet de construction d'un bâtiment n'aura pas d'incidences sur le site Natura 2000 « Vallée du Né et ses principaux affluents ».

RECOMMANDATIONS

Il est prévu que le bassin soit ceint d'une clôture.

Nous proposons, pour éviter aux espèces aquatiques et semi-aquatiques d'accéder au bassin et de s'y noyer, deux solutions :

- la pose d'un grillage à petite maille (6,5 mm – grillage utilisé sur les autoroutes de type 6). Ce grillage est posé à l'extérieur de la clôture. La partie supérieure est pliée de manière à éviter que les petits animaux l'escalade. La partie inférieure est enterrée sur une dizaine de centimètres. Une clôture de ce type coûte entre 15 et 25 €/ml,
- un système d'échappatoire permettant aux animaux de sortir de l'eau au cas où ils tomberaient dans le bassin. Les bâches géotextiles sont glissantes et sont à l'origine de noyade. Plusieurs systèmes sont disponibles. Le service environnement du Conseil général de l'Isère a mis au point et testé un système très efficace. Un tuyau de plastique de 15 centimètres de diamètre et d'un mètre de long est fendu sur la longueur. L'extrémité d'un filet plastique très résistant est insérée dans la fente. Ensuite du béton est coulé à l'intérieur du tuyau pour fixer le filet définitivement. La longueur du filet dépend de la dimension de la berge. Au sommet de celle-ci deux fers à béton sont enfoncés pour maintenir le système en place. Le lest constitué par le béton contenu dans le tuyau du bas maintiendra le filet de sauvetage contre la paroi, même en cas de vent ou de montée des eaux. En Isère, l'association de réinsertion Les Jardins de la Solidarité (04 76 35 66 16) fabrique et met en place ces échappatoires.

Figure 9 – Système d'échappatoire utilisé par le Conseil général de l'Isère



>> Bassin de décantation avec géo membrane.



>> Échappatoire en fin de réalisation, faible encombrement.



>> Mise en place échappatoires avec système d'accroche coulé dans du béton.

Source : Conseil général de l'Isère

ANNEXES

Liste des espèces animales observées

Tableau 3 : Espèces faunistiques observées

| Nom scientifique | Nom commun | Directive Oiseaux | Protection nationale | UICN France |
|--------------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|-------------|
| Oiseaux | | | | |
| <i>Anthus pratensis</i> | Pipit farlouse | | Oui | DD |
| <i>Athene noctua</i> | Chevêche d'Athéna | | Oui | |
| <i>Carduelis carduelis</i> | Chardonneret élégant | | Oui | NAC |
| <i>Carduelis chloris</i> | Verdier d'Europe | | Oui | NAd |
| <i>Colomba palumbus</i> | Pigeon ramier | Annexes II et III | | LC |
| <i>Corvus corone</i> | Corneille noire | Annexe II | | NAd |
| <i>Dendrocopos major</i> | Pic épeiche | | Oui | NAd |
| <i>Emberiza schoeniclus</i> | Bruant des roseaux | | Oui | |
| <i>Erithacus rubecula</i> | Rougegorge familier | | Oui | NAd |
| <i>Falco tinnunculus</i> | Faucon crécerelle | | Oui | NAd |
| <i>Fringilla coelebs</i> | Pinson des arbres | | Oui | NAd |
| <i>Garrulus glandarius</i> | Geai des chênes | Annexe II | | NAd |
| <i>Lullula arborea</i> | Alouette lulu | Annexe I | Oui | NAC |
| <i>Parus major</i> | Mésange charbonnière | | Oui | NAb |
| <i>Passer domesticus</i> | Moineau domestique | | Oui | |
| <i>Pica pica</i> | Pie bavarde | Annexe II | | |
| <i>Picus viridis</i> | Pic vert | | Oui | |
| <i>Streptopelia decaocto</i> | Tourterelle turque | Annexe II | | |
| <i>Sturnus vulgaris</i> | Etourneau sansonnet | Annexe II | | LC |
| <i>Troglodytes troglodytes</i> | Troglodyte mignon | | Oui | NAd |
| <i>Turdus merula</i> | Merle noir | Annexe II | | NAd |
| <i>Turdus philomelos</i> | Grive musicienne | Annexe II | | NAd |
| Mammifères | | | | |
| <i>Capreolus capreolus</i> | Chevreuil européen | | | LC |